

La République du Centre, 9 décembre 2013

En 2006, la querelle au Moulinet-sur-Solin a enflammé le Giennois

En 2006, Georges Tranchant, grand propriétaire de parcelles de pays giennois, met de solides bornes autour de son vaste domaine au Moulinet-sur-Solin, empiétant de fait sur des terres communales qui le traversent.



MOLINET. L'ADSV a organisé en 2006 une manifestation pour défendre les terres communales. Ici à Solin.

C'est alors qu'est fondée l'ADSV (Association intercommunale de sauvetage et de vigilance des parcelles) aux communes de Giennois, à Gienpreux et au Moulinet-sur-Solin. Pas plus, une manifestation rassemble une centaine de personnes.

« Jamais personne n'y passera »

Georges Tranchant se défend avec verve : « On ne fait que protéger l'histoire. On veut que ça reste pour la gloire "à jamais" qui ne s'efface pas. Plus tard, ces chemins ne sont plus reconnaissables. Tant que personne n'y passe... »

Un échange permettra finalement d'apaiser l'affaire. Georges Tranchant conserve le terrain qui traverse sa propriété : en échange, il déclare sa chose et taille une allée de 6 mètres de large, le chemin de la Dune blanche, qu'il remet à la commune. « C'est une bonne affaire. La qualité du chemin original était remplacée par la qualité du nouveau sentier », estime Jean Pierre Point, secrétaire de l'ADSV.

S'il veut acquiescer, le chemin des Châlières Benjamin Tranchant devra proposer une offre sans concession : que celle de son père il y a sept ans. ■ CA